

## Compte-rendu du conseil municipal Séance du 13 avril 2017

**PRESENTS :** Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Benoît-Martin DORE, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Stratos TASALAPATIS

**EXCUSES :** Patrice MENICHON (procuration à B. DORE), Yvan HERZIG (procuration à R. RESTA), Ana RAMOS (procuration à D. TARIF), Inès QUINTY (procuration à M. BRUGNOT),

**ABSENTS :** Ghislain DETAVERNIER, Serge MARTIN, Robert HERPOYAN, Edith LEGRAND, Brigitte DE RIOLS DE FONCLARE, Jean-François PERNOT, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Stratos TSALAPATIS comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation procès-verbal du 9 mars 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 9 mars 2017.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### 3. Décisions prises par le Maire par délégation

**Rapporteur : P. GOUBET**

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

## 4. AFFAIRES GENERALES

### 4.1 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service délégué de l'eau et de l'assainissement

**Rapporteur : P. GOUBET**

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement, le délégataire du service de l'assainissement doit transmettre chaque année à la commune son rapport annuel sur la qualité de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport a donné lieu à une présentation en conseil municipal. Celui-ci a pris acte de ce rapport.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

## 5. FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

### 5.1 Exercice 2016 – Approbation du compte de gestion – Service principal de la commune

**Rapporteur : M. BRUGNOT**

En application de l'article L. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal « *entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable* ». Ce document retrace les opérations budgétaires comparées aux autorisations de dépenses et de recettes. Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du receveur pour

l'année 2016. Les résultats des comptes de gestion sont nécessairement concordants avec ceux des comptes administratifs.

Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 6 126 089,45 euros
- ✓ Sections d'investissement : - 358 850,71 euros

soit un excédent global de clôture de 5 767 238,74 euros

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **5.2 Exercice 2016 – Approbation du compte de gestion – Service annexe de l'assainissement**

**Rapporteur : M. BRUGNOT**

En application de l'article L. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal « *entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable* ». Ce document retrace les opérations budgétaires comparées aux autorisations de dépenses et de recettes. Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du receveur pour l'année 2016. Les résultats des comptes de gestion sont nécessairement concordants avec ceux des comptes administratifs.

Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 548 005,20 euros
- ✓ Sections d'investissement : 32 996,96 euros

soit un excédent global de clôture de 581 002,16 euros

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **5.3 Exercice 2016 – Approbation du compte administratif – Service principal de la commune**

**Rapporteur : M. BRUGNOT**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté en établissant le compte administratif du budget principal et du budget annexe. Ces comptes ont pour but :

- ✓ De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- ✓ De présenter les résultats comptables de l'exercice

Ces comptes sont soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 6 126 089,45 euros
- ✓ Sections d'investissement : - 358 850,71 euros

soit un excédent global de clôture de 5 767 238,74 euros

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et laisse temporairement la présidence de la séance à Mme GREAU.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 5.4 Exercice 2016 – Approbation du compte administratif - Service annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. BRUGNOT

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté en établissant le compte administratif du budget principal et du budget annexe. Ces comptes ont pour but :

- ✓ De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- ✓ De présenter les résultats comptables de l'exercice

Ces comptes sont soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 548 005,20 euros
- ✓ Sections d'investissement : 32 996,96 euros

Soit un excédent global de clôture de 581 002,16 euros

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et laisse temporairement la présidence de la séance à Mme GREAU.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 5.5 Exercice 2016 - Affectation du résultat – Budget principal de la commune

Rapporteur : M. BRUGNOT

Les résultats ayant été entérinés par le vote des comptes administratifs et confirmés par les comptes de gestion, il convient de les affecter à l'exercice comptable 2017 comme suit :

- section de fonctionnement :
  - o recette au compte 002 : 5 288 697,62 €
- section d'investissement :
  - o dépense au compte 001 : 358 850,71 €
  - o recette au compte 1068 : 837 391,83 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 5.6 Exercice 2016 – Affectation du résultat – Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. BRUGNOT

Les résultats ayant été entérinés par le vote des comptes administratifs et confirmés par les comptes de gestion, il convient de les affecter à l'exercice comptable 2017 comme suit :

- section d'exploitation :
  - o recette au compte 002 : 541 018,59 €
- section d'investissement :
  - o recette au compte 001 : 32 996,96 €
  - o recette au compte 1068 : 6 986,61 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

**5.7 Exercice 2017 – Budget principal – Décision modificative n°1**

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. Le Maire informe l'assemblée que certains crédits inscrits au Budget Primitif 2017 doivent faire l'objet de réajustements selon le détail suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60623-020 : Alimentation	0,00 €	290,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-824 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	2 190,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-020 : Matériel roulant	0,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-821 : Autres biens mobiliers	0,00 €	1 622,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-212 : Maintenance	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-422 : Maintenance	0,00 €	260,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	203,45 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 265,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-020 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	12 555,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>12 555,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65548-020 : Autres contributions	0,00 €	289,56 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>289,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 555,01 €</b>	<b>12 555,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	1 340,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-025 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 642,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-025 : Mobilier	0,00 €	1 642,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-63 : Mobilier	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 642,00 €</b>	<b>4 982,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-324 : Constructions	0,00 €	2 660,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-63 : Constructions	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>2 660,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 642,00 €</b>	<b>7 642,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité

Interventions de R. RESTA et de P. GOUBET

**5.8 Substitution de la garantie financière de la commune à l'association Joséphine Guillon pour le financement de divers investissements à l'EHPAD "Les Mimosas"**

Rapporteur : M. BRUGNOT

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 23 novembre 2006, le conseil a décidé d'apporter son soutien à l'association Joséphine Guillon en accordant sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un

prêt d'un montant de 930 000 € souscrit auprès du Crédit mutuel pour le financement de divers travaux à l'EHPAD « Les Mimosas ». A la suite de renégociations de prêt, l'association informait la commune le 17 mars dernier qu'un nouveau prêt serait conclu avec le Crédit Coopératif, en substitution du prêt contracté auprès du Crédit Mutuel. L'association demande donc à nouveau que la commune se porte garant du prêt souscrit auprès du Crédit Coopératif à hauteur de 50% (les 50% restant étant garantis par le conseil départemental). La garantie d'emprunt sollicitée intervient en substitution de la garantie d'emprunt existante (il ne s'agit pas d'un endettement supplémentaire, à l'inverse il s'agit d'une renégociation de taux).

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **Création d'emplois saisonniers – filière animation – ALSH – été 2017      Rapporteur : P. GOUBET**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sera ouvert durant les vacances scolaires d'été, entre les 10 et 28 juillet, ainsi qu'entre le 21 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Afin d'assurer l'encadrement des enfants qui seront accueillis au cours de ces deux périodes, il est nécessaire de procéder à la création d'emplois saisonniers. Huit postes d'animateur (qualifiés et non qualifiés) sont proposés à la création, à compter du 2 mai 2017. Le nombre de contrats signés sera fonction du nombre d'enfants inscrits.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8. Questions des conseillers et informations diverses**

Aucune question n'est portée au conseil.

La séance est levée à 21h50

Prochain conseil : jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017.

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 14 avril 2017*

Le Maire  
Pierre GOUBET



